

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 novembre 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers MM. François Séguin et Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

14-11-1048 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 novembre 2014 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.15 Appui au CLD Vaudreuil-Soulanges
- 5.11 Expropriation / Lot 1 545 624 / Avenue Pasold / Fins de réserve foncière / Revitalisation du boulevard Harwood

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 20 octobre 2014 ainsi que séance extraordinaire du 27 octobre 2014
- 3. Période de questions**
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.4 Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion / Aide financière 2014
 - 4.5 Commission de révision permanente des programmes / Proposition / Redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole
 - 4.12 Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield / Prêt d'Honneur / Aide financière
 - 4.13 Appui / Motion pour l'implantation d'un système léger sur rail (SLR) sur le pont de remplacement du pont Champlain
 - 4.14 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville
 - 4.15 Appui au CLD Vaudreuil-Soulanges

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Centre d'histoire La Presqu'île / Convention de dépôt / Photographies
- 5.2 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-215 / Matériaux de revêtement des constructions / Zones H1-675 et H1-676 / Secteur des rues Chopin, Lully et Ravel
- 5.3 Règlement n° 1678 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B / Remplacement des lots
- 5.4 Acquisition / Lots 5 291 841, 5 556 715 et 5 291 840 (rues) / Lots 5 400 377, 5 400 378 et 5 291 780 (passages piétonniers) / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11A / Rue André-Mathieu et partie de la rue Claude- Léveillée / Modification de la résolution 14-09-902
- 5.5 Expropriation / Servitude / Partie du lot 5 370 944 / Intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard / Prolongement de la rue Maurice-Richard
- 5.6 Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Conseil d'administration / Représentant de la Ville / Modification de la résolution 14-06-559
- 5.8 Toponymie / Modification / Adresse de propriété / 5165, rue Radisson / Lot 1 829 985
- 5.9 Mandat / Services professionnels / Tribunal administratif du Québec / Société en commandite 220 Immobilière inc. / Groupe Altus
- 5.10 Mandat / Services professionnels / Tribunal administratif du Québec / Healthcare Properties Holdings
- 5.11 Expropriation / Lot 1 545 624 / Avenue Pasold / Fins de réserve foncière / Revitalisation du boulevard Harwood

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 10 octobre 2014
- 6.2 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2015 / MAMOT
- 6.3 États des revenus et dépenses / 2^e semestre 2014

7. Ressources humaines

- 7.1 Comité d'orientation en santé et sécurité au travail / Réunion du 18 septembre 2013
- 7.2 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 9 avril 2014
- 7.3 Service du greffe et des affaires juridiques / Confirmation de poste / Agente de bureau 2
- 7.4 Service des travaux publics / Confirmations de poste / Journaliers réguliers saisonniers
- 7.5 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Étudiant surveillant d'activités
- 7.6 Service des travaux publics / Affectation temporaire / Contremaître – Bâtiments et mécanique par intérim
- 7.7 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Prolongation d'embauche / Journalière étudiante
- 7.8 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Technicienne en loisirs

8. Communications

9. Informatique et géomatique

- 9.1 Renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique de Mondo In inc. pour l'année 2015

10. Arts et culture

- 10.1 Comité consultatif de la culture / Réunions du 8 mai 2014 et du 28 août 2014

11. Loisirs et vie communautaire

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Mandat / Achat regroupé / Centre de services partagés du Québec / Papier pour imprimantes et photocopieurs
- 13.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-09 / Services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux
- 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-06 / Services de nettoyage et de buanderie
- 13.5 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-60 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion
- 13.6 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-62 / Aménagement et entretien d'un anneau de glace au parc de la Maison-Valois
- 13.7 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-61 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil
- 13.8 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-04 / Services pour l'entretien et la réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux
- 13.9 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-60 / Services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux
- 13.10 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-56 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie
- 13.11 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-21 / Location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1304)
- 13.12 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-28 / Services pour l'entretien préventif et correctif des génératrices
- 13.13 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-23 / Location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1313)
- 13.14 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-22 / Location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (codes 1308 / 1310)
- 13.15 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-03 / Services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux
- 13.16 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-04 / Fourniture de pierre concassée
- 13.17 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-17 / Services d'agents de sécurité

14. Eaux

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-37 / Fourniture de carbonate de soude pour l'année 2015
- 14.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-38 / Fourniture de polymère pour l'année 2015
- 14.3 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665
- 14.4 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-46 / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes

15. Services techniques

- 15.1 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-14-24 / Entrepreneur général / Aménagement du parc de la Paix – phase 2
- 15.2 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc Mozart / Règlement n° 1685
- 15.4 Interdiction de virage à droite au feu rouge / Intersection de la sortie de l'établissement commercial Plaza Vaudreuil et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 15 octobre 2014
- 16.2 PIIA / 980, avenue Saint-Charles, local 104 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 14-10-155
- 16.3 Dérogation mineure / 300, rue Chicoine / Construction d'un garage / Lot 1 545 745 / Zone H3-719 / CCU n° 14-10-157
- 16.4 Dérogation mineure / 382, rue Claude-Provost / Marges latérales / Lot 3 807 087 / Zone H1-411 / CCU n° 14-10-158
- 16.5 Dérogation mineure / 6120, rue des Mélèzes / Garage détaché / Lot 1 830 053 / Zone H1-907 / CCU n° 14-10-159
- 16.8 Report de l'étude / Dérogation mineure / 600, avenue Saint-Charles / Enseignes / Lot 2 824 929 / Zone C2-306 / CCU n° 14-10-162
- 16.9 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Secteur du boulevard de la Gare et de la rue Forbes / Stationnement / Lots 5 220 944 et 4 847 495 / Zone H3-358 / CCU n° 14-10-163
- 16.10 PIIA / 270 à 274, avenue Saint-Charles / Remplacement du revêtement extérieur / Lot 1 546 252 / Zone C2-521 / CCU n° 14-10-165
- 16.11 PIIA / 270 à 274, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau / Lot 1 546 252 / Zone C2-521 / CCU n° 14-10-166
- 16.12 Dérogation mineure / 393, rue Legault / Marges latérales / Lot 1 675 964 / Zone H1-238 / CCU n° 14-10-167
- 16.13 Dérogation mineure / 116 à 120, rue Valois / Garage et avant-toit / Lot 1 546 379 / Zone C2-601 / CCU n° 14-10-168
- 16.14 Dérogation mineure / 2472, rue des Pivoines / Piscine hors terre / Lot 3 193 103 / Zone H1-433 / CCU n° 14-10-169
- 16.15 PIIA / 31, avenue de la Fabrique / Construction d'un abri / Partie du lot 1 546 430 / CCU n° 14-10-170
- 16.17 Lotissement / Cession de parc / Lots projetés 5 556 672 à 5 556 686, 5 556 688 et 5 556 689 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B / CCU n°s 13-09-165 et 13-10-175
- 16.18 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges impairs / Janvier 2015 à décembre 2016
- 16.21 PIIA / 3000, boulevard de la Gare / Modification au plan concept d'aménagement / Nouvel accès / Lot 4 865 030 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-09-137 / Modification de la résolution 14-10-971

17. Environnement

- 17.1 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-11-52 / Services professionnels / Caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche
- 17.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-41 / Services professionnels / Identification et caractérisation des conteneurs de recyclage dans les industries, commerces et institutions (ICI) de la Ville

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1275-218 / Modification / Constructions et usages autorisés / Zone A-827 / Secteur du Domaine-en-Haut au bout des rues du Canari et des Alouettes
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1693-01 / Abrogation / Protocole d'entente / Services municipaux / Remplacement d'un ponceau / Projet d'élargissement du chemin Dumberry - phases 1 et 2
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1431-02 / Services municipaux / Rue Henry-Ford / Modification de la clause de taxation
- 18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1275-219 / Agrandissement de la zone H1-660 / Intégration des nouvelles zones H1-681, H1-682, H1-683, H1-684 et H1-685 et des grilles des usages et normes / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood

- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1275-219 / Agrandissement de la zone H1-660 / Intégration des nouvelles zones H1-681, H1-682, H1-683, H1-684 et H1-685 et des grilles des usages et normes / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1694-01 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1695 / Programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-11-1049 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 20 octobre 2014;
- séance extraordinaire du 27 octobre 2014.

« ADOPTÉE »

14-11-1050 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-11-1051 Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion / Aide financière 2014

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa levée de fonds 2014;

CONSIDÉRANT que la Fondation vient en aide directement aux personnes ou familles défavorisées de la région qui sont en situation d'urgence;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière dans le cadre de sa levée de fonds 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1052 Commission de révision permanente des programmes / Proposition / Redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est une bureaucratie dépassée qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent de toute manière étudier toutes les demandes reliées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que ce sont les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux;

CONSIDÉRANT le manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel du système de zonage agricole de la CPTAQ et le manque de marge de manœuvre laissé aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu;

CONSIDÉRANT que les systèmes de zonage agricole présentement implémentés par la CPTAQ créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales (par exemple, la production biologique, l'agriculture de niche et les nouveaux produits alimentaires);

CONSIDÉRANT que le zonage agricole et son application doivent être plus à l'écoute des besoins de la population locale;

CONSIDÉRANT qu'il faut voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l'économie d'une région;

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, plusieurs hectares de la zone agricole qui sont sous la juridiction de la CPTAQ ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que l'application abusive par la CPTAQ de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a un effet très négatif sur l'économie et sur la créativité agricole;

CONSIDÉRANT que le processus bureaucratique de la CPTAQ est long et coûteux uniquement dans le but de sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là (qui seront probablement abandonnés dans le futur de toute façon);

CONSIDÉRANT que l'agriculture québécoise doit se diriger vers une agriculture qui met en priorité la santé des écosystèmes qui la supporte, qui occupe le territoire avec des fermes de tailles variables, qui remplit une diversité de fonctions, qui développe des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, tout en supportant la demande des consommateurs en plus de relever le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions;

CONSIDÉRANT que si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, elle mérite d'être abandonnée et remplacée;

CONSIDÉRANT que cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit soumise à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole";

QUE soit soumise à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle des demandes d'autorisation pour l'exploitation des sablières, gravières, carrières et la réalisation de remblais en zone agricole";

QUE soit soumise à la Commission de révision permanente des programmes cette proposition de "réduire grandement le mandat, le personnel et le budget de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de façon proportionnelle à la réduction des travaux, responsabilités et dépenses qui résulteront du transfert de ce mandat aux municipalités" et que ceci permettra au gouvernement du Québec de faire des économies importantes et permanentes tout en éliminant un programme qui n'a plus sa raison d'être;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec, au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-11-1053 Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield / Prêt d'Honneur / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au banquet traditionnel du Prêt d'Honneur organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield à titre d'aide financière dans le cadre du banquet traditionnel du Prêt d'Honneur qui se tiendra le 15 novembre 2014 à l'école de la Baie-Saint-François;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1054 Appui / Motion pour l'implantation d'un système léger sur rail (SLR) sur le pont de remplacement du pont Champlain

CONSIDÉRANT que l'analyse coûts-bénéfices contenue dans le rapport de la firme AECOM, commandée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), conclut que le système léger sur rail (SLR) serait le choix le plus judicieux en terme d'efficacité et de coût à long terme;

CONSIDÉRANT que les 1 200 passages d'autobus actuels qui traversent Griffintown et Ville-Marie en provenance de la Rive-Sud démontrent que ce mode de transport en milieu urbain dense a atteint ses limites et crée des nuisances à la qualité de vie de milliers de résidents tout en hypothéquant le redéveloppement du centre-ville, du Havre et des futures zones d'emplois;

CONSIDÉRANT que le SLR permettra de relier la Rive-Sud en plus de nouveaux secteurs montréalais, dont L'Île-des-Sœurs et Griffintown, à l'ensemble du réseau de transport collectif existant, selon les principes de « Transit-Oriented Development » promu dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT qu'il y a non seulement unanimité chez les maires et mairesses de la région de Montréal depuis 20 ans autour du SLR, mais que cette même unanimité règne chez tous les partis de l'Assemblée nationale comme en fait foi la résolution adoptée le 27 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que l'implantation du SLR contribuera à l'électrification des transports, une action incontournable pour contrer le réchauffement climatique, diminuant ainsi notre dépendance aux hydrocarbures;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion donne son appui à l'implantation d'un système léger sur rail (SLR) sur le pont de remplacement du pont Champlain;

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion invite la population à signer la pétition sur le site Internet de l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de prendre position en faveur d'un SLR comme mode de transport collectif sur le pont de remplacement du pont Champlain.

« ADOPTÉE »

14-11-1055 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Guy Pilon, fait rapport de la situation financière de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$;

QUE le texte du rapport du maire soit publié dans l'édition du 8 novembre 2014 du journal Première Édition.

« ADOPTÉE »

14-11-1056 Appui au CLD Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec veut équilibrer son budget tout en optimisant les ressources de l'État;

CONSIDÉRANT que le CLD Vaudreuil-Soulanges, tout comme les 119 autres au Québec, assure les services de première ligne aux entreprises et aux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que le CLD s'est assuré de rassembler une équipe multidisciplinaire, compétente et motivée à continuellement se former afin d'offrir le meilleur service aux entrepreneurs et entreprises;

CONSIDÉRANT que la structure économique du territoire est complexe par la diversité des secteurs d'activités (de la garderie à la compagnie de haute technologie), la structure et la grosseur de ses entreprises;

CONSIDÉRANT que le réseau tissé par le CLD permet de recevoir de nombreuses demandes d'informations pour le territoire, que celui-ci y répond adéquatement et rapidement, ce qui mène parfois à des résultats aussi valorisants que l'implantation d'un projet comme Ericsson, ou d'autres comme l'ouverture sur le monde de Brasserie Schoune, Filosofia, etc.;

CONSIDÉRANT que le CLD a contribué à l'implantation de projets totalisant des investissements en immobilisations de plus de 2 milliards de dollars au cours des 5 dernières années;

CONSIDÉRANT que le CLD voit à la création et aussi au maintien des emplois (plus de 1 000 dans la région de Vaudreuil-Soulanges depuis 2012) par des interventions auprès des entreprises locales et des filiales;

CONSIDÉRANT que la croissance démographique n'est pas étrangère à la vitalité économique de la région;

CONSIDÉRANT que, bien qu'en accord avec le gouvernement, les CLD sont davantage des partenaires pour créer de la richesse collective, assurer le développement du territoire québécois et dynamiser l'activité économique;

CONSIDÉRANT que le CLD a su consulter le milieu pour se doter et partager une vision globale du développement du territoire;

CONSIDÉRANT que son réseau et son expertise permettent au CLD d'agir comme guichet unique et d'ouvrir les portes donnant accès au financement et autres aides financières et techniques pour les entrepreneurs et entreprises;

CONSIDÉRANT que le CLD fait preuve de proactivité et d'innovation en identifiant les créneaux porteurs qui auront des retombées majeures pour la région et la province;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

DE demander au gouvernement du Québec, pendant sa révision des programmes gouvernementaux, de maintenir le CLD comme l'intervenant privilégié en matière de développement économique, de poursuivre son effort financier en appui à celui des MRC et de lui adjoindre les meilleurs collaborateurs gouvernementaux. Les CLD sont les partenaires qui permettront au gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière de création d'emplois et de développement économique.

« ADOPTÉE »

14-11-1057 Centre d'histoire La Presqu'île / Convention de dépôt / Photographies

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire de nombreuses photographies anciennes prises sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à la disposition des chercheurs et du public lesdites photographies;

CONSIDÉRANT l'offre du Centre d'histoire La Presqu'île de procéder à un inventaire de ces photos et d'en accepter le dépôt;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à déposer auprès du Centre d'histoire La Presqu'île un nombre indéterminé de photographies anciennes, lesquelles feront l'objet d'un inventaire;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention de dépôt à cet effet ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

14-11-1058 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-215 / Matériaux de revêtement des constructions / Zones H1-675 et H1-676 / Secteur des rues Chopin, Lully et Ravel

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 2 septembre 2014, le Règlement n° 1275-215 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de régir les matériaux de revêtement des constructions dans les zones H1-675 et H1-676 »

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est produite au moment de la confection du règlement;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 27 octobre 2014 afin de corriger ladite erreur;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-215 donné par le greffier le 27 octobre 2014.

« ADOPTÉE »

**14-11-1059 Règlement n° 1678 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. /
Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B / Remplacement des lots**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1678 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures et d'éclairage du projet « Place 20-30-40 » - phase 11B, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que le plan de lotissement portant la minute 20216 adopté au Règlement n° 1678 montrait les phases 11B et 12 du projet de développement « Place 20-30-40 » et qu'il y a lieu de modifier ledit plan afin d'y montrer seulement la phase 11B;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan de lotissement montrant seulement la phase 11B a été déposé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, sous sa minute 20216 A, lequel n'a pas pour effet de modifier les superficies ni les dimensions des lots;

CONSIDÉRANT que ce nouveau plan de lotissement a seulement pour effet de remplacer les numéros de lots de la phase 11B de façon à créer une suite logique dans la numérotation cadastrale;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE les informations relatives au plan de lotissement prévu au Règlement n° 1678 ainsi qu'au protocole d'entente soient modifiées de la façon suivante :

- en remplaçant le numéro de minute « 20216 » par « 20216 A »;

QUE les lots indiqués aux différents articles du protocole d'entente soient modifiés pour concorder avec leur remplacement, le cas échéant, le tout tel que montré au tableau suivant :

Anciens lots	Nouveaux lots
5 556 706	5 556 683
5 556 707	5 556 684
5 556 708	5 556 685
5 578 524 (rue)	5 556 686 (rue)
5 556 709 (parc)	5 556 688 (parc)

« ADOPTÉE »

**14-11-1060 Acquisition / Lots 5 291 841, 5 556 715 et 5 291 840 (rues) / Lots 5 400 377, 5 400 378 et 5 291 780 (passages piétonniers) / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11A / Rue André-Mathieu et partie de la rue Claude- Léveillée /
Modification de la résolution 14-09-902**

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-902 prévoyant l'acquisition du lot 5 291 841 (rue André-Mathieu), des lots 5 556 715 et 5 291 840 (partie de la rue Claude-Léveillée) ainsi que des lots 5 400 377, 5 400 378 et 5 291 780 (passages piétonniers);

CONSIDÉRANT que la résolution 14-11-1059 prévoit le remplacement des lots du plan de lotissement de la phase 11B du projet « Place 20-30-40 »;

CONSIDÉRANT que ledit remplacement a pour conséquence de modifier un lot prévu à la résolution 14-09-902;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 14-09-902 soit modifiée en remplaçant au premier paragraphe le lot 5 556 715 par le lot 5 556 687.

« ADOPTÉE »

14-11-1061 Expropriation / Servitude / Partie du lot 5 370 944 / Intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard / Prolongement de la rue Maurice-Richard

CONSIDÉRANT la résolution 14-07-665 prévoyant l'acquisition par expropriation d'une aire de virage à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard afin de réaliser les travaux de prolongement de la rue Maurice-Richard;

CONSIDÉRANT que ledit prolongement de la rue Maurice-Richard nécessite le déplacement du réseau de lignes électriques et de télécommunication ainsi que le réaménagement des feux de circulation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une servitude par voie d'expropriation afin d'assurer l'exécution et la coordination des travaux dans les meilleurs délais sur une partie du lot 5 370 944, le tout tel que montré à la description technique portant le numéro R20541-3-11, minute 14194, préparée par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, en date du 6 octobre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville acquière, de gré à gré ou par voie d'expropriation, une servitude réelle et perpétuelle pour la pose de poteaux, de supports et de tout autre ouvrage enfoui ou non enfoui, pour le support de fils, de câbles et autres semblables, destinés à la distribution d'électricité, de câblodistribution, de téléphonie et d'autres moyens de communication ainsi que pour la distribution de tout autre service public, et pour la pose d'unité d'éclairage, de circulation et de signalisation, le tout dans le cadre du prolongement de la rue Maurice-Richard et du réaménagement du boulevard de la Gare sur une partie du lot 5 370 944;

QUE la Ville mandate la firme RSSP Avocats afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements requis au moment opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1062 Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Conseil d'administration / Représentant de la Ville / Modification de la résolution 14-06-559

CONSIDÉRANT la résolution 14-06-559 prévoyant la désignation de M. Olivier Van Neste à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif Festival de cirque Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite résolution en restreignant les pouvoirs du représentant de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit modifiée la résolution 14-06-559 en remplaçant le mot « représentant » par les mots « observateur de ».

« ADOPTÉE »

14-11-1063 Toponymie / Modification / Adresse de propriété / 5165, rue Radisson / Lot 1 829 985

CONSIDÉRANT une demande formulée par les propriétaires pour la modification de l'adresse identifiant l'immeuble sis au 5165, rue Radisson;

CONSIDÉRANT que, pour des fins de sécurité publique, la Division permis et inspection du Service du développement et de l'aménagement du territoire recommande la modification de l'adresse de la propriété sise au 5165, rue Radisson;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'adresse de propriété suivante soit modifiée comme suit :

Lot	Matricule	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
1 829 985	4934-88-1294	5165, rue Radisson	5159, rue Bourque

QUE ce changement prenne effet le 4 novembre 2014;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Postes Canada ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-11-1064 Mandat / Services professionnels / Tribunal administratif du Québec / Société en commandite 220 Immobilière inc. / Groupe Altus

CONSIDÉRANT le recours intenté par Société en commandite 220 Immobilière inc. / Groupe Altus à l'encontre d'une inscription au rôle d'évaluation pour un immeuble sis au 3010, boulevard de la Gare (matricule 6128-13-1840), dans le dossier SAI-M-221212-1402 du Tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT la demande de l'évaluateur de la Ville pour qu'un avocat soit mandaté afin d'assurer sa représentation devant le TAQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats soit mandatée afin de représenter la Ville dans tout recours déposé à l'encontre d'inscriptions au rôle d'évaluation pour l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6128-13-1840;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1065 Mandat / Services professionnels / Tribunal administratif du Québec / Healthcare Properties Holdings

CONSIDÉRANT le recours intenté par Healthcare Properties Holdings à l'encontre d'une inscription au rôle d'évaluation pour un immeuble sis au 490, boulevard Harwood (matricule 6326-95-7652), dans le dossier SAI-M-220978-1402 du Tribunal administratif du Québec (TAQ);

CONSIDÉRANT la demande de l'évaluateur de la Ville pour qu'un avocat soit mandaté afin d'assurer sa représentation devant le TAQ;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats soit mandatée afin de représenter la Ville dans tout recours déposé à l'encontre d'inscriptions au rôle d'évaluation pour l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6326-95-7652;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1066 Expropriation / Lot 1 545 624 / Avenue Pasold / Fins de réserve foncière / Revitalisation du boulevard Harwood

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes*, posséder des immeubles à des fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition du lot 1 545 624 situé sur l'avenue Pasold à des fins de réserve foncière dans le cadre du projet de revitalisation de boulevard Harwood;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'expropriation du lot 1 545 624 à des fins de réserve foncière;

QUE la Ville mandate la firme RSSP Avocats afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette opération soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice sur présentation des pièces justificatives par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1067 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 10 octobre 2014

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 10 octobre 2014 totalisant un montant de 869 464,12 \$.

14-11-1068 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2015 / MAMOT

La Ville prend acte de l'approbation par la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'exercice financier 2015, lesquels sont établis comme suit :

- proportion médiane : 94 %
- facteur comparatif : 1.06

14-11-1069 États des revenus et dépenses / 2^e semestre 2014

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, M. Marco Pilon, OMA, FCPA, FCGA, dépose au Conseil des états comparatifs des revenus et charges de la Ville au 30 septembre 2013 et 2014 ainsi que les revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2014 comparés au budget 2014.

14-11-1070 Comité d'orientation en santé et sécurité au travail / Réunion du 18 septembre 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité d'orientation en santé et sécurité au travail tenue le 18 septembre 2013 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

14-11-1071 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 9 avril 2014

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des cols blancs tenue le 9 avril 2014 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

14-11-1072 Service du greffe et des affaires juridiques / Confirmation de poste / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la résolution 14-05-457;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Jean St-Antoine, greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, en date du 17 octobre 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Caroline Bédard dans son poste d'agente de bureau 2 au sein du Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, rétroactivement au 23 octobre 2014;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Bédard.

« ADOPTÉE »

14-11-1073 Service des travaux publics / Confirmations de poste / Journaliers réguliers saisonniers

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-949;

CONSIDÉRANT la prolongation de la période d'essai de MM. Francis Addison et Mathieu Courval, journaliers réguliers saisonniers, afin qu'ils puissent compléter leur démarche dans le but d'obtenir leur permis de conduire classe 3 tel qu'exigé;

CONSIDÉRANT que MM. Addison et Courval ont présenté une preuve de l'obtention de leur permis de conduire classe 3;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme MM. Francis Addison et Mathieu Courval dans leur poste de journalier régulier saisonnier, et ce, à compter du 4 novembre 2014;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Addison et Courval.

« ADOPTÉE »

14-11-1074 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Étudiant surveillant d'activités

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée par M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 9 octobre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Ianick Calamia à titre d'étudiant surveillant d'activités libres au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 10 octobre 2014 et le 15 avril 2015, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1075 Service des travaux publics / Affectation temporaire / Contremaître – Bâtiments et mécanique par intérim

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 20 octobre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'affectation par intérim de M. Richard Ménard, préposé aux bâtiments, au poste de contremaître – Bâtiments et mécanique, et ce, rétroactivement pour la période comprise entre le 20 et le 24 octobre 2014, au salaire prévu à la classe 14 - échelon 2 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1076 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Prolongation d'embauche / Journalière étudiante

CONSIDÉRANT la résolution 14-09-898;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 30 septembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche de M^{me} Geneviève Châtelain à titre d'étudiante au poste de journalière au sein de l'unité – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics, et ce, jusqu'au 8 novembre 2014, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1077 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / Technicienne en loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation ainsi que la demande d'approbation d'embauche temporaire déposées par M. Denis Ladouceur, directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Alannah Bougie au poste de technicienne en loisirs au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 15 octobre et le 31 décembre 2014, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 8 » de la convention collective de travail des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1078 Renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique de Mondo In inc. pour l'année 2015

CONSIDÉRANT que le contrat annuel de maintenance et de soutien technique du logiciel BiblioMondo de Mondo In inc. utilisé par le Service des arts et de la culture doit être renouvelé pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier aliéna de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique du logiciel BiblioMondo de Mondo In inc. pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, et ce, pour un montant de 29 309,09 \$, incluant les taxes applicables.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1079 Comité consultatif de la culture / Réunions du 8 mai 2014 et du 28 août 2014

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux des réunions tenues par le Comité consultatif de la culture le 8 mai 2014 ainsi que le 28 août 2014.

« ADOPTÉE »

14-11-1080 Mandat / Achat regroupé / Centre de services partagés du Québec / Papier pour imprimantes et photocopieurs

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour adhérer à un contrat à commandes pour l'achat regroupé de papier pour imprimantes et photocopieurs;

CONSIDÉRANT que le CSPQ est un organisme du gouvernement du Québec regroupant plusieurs municipalités, ministères et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au CSPQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats pour l'achat de papier pour imprimantes et photocopieurs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confie au CSPQ le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres clients intéressés, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé pour l'approvisionnement de papier pour imprimantes et photocopieurs;

QUE la Ville s'engage à compléter pour le CSPQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription et le fichier d'évaluation des quantités;

QUE le CSPQ pourra adjudger, au nom de la Ville, un contrat pour la période du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018 selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville s'engage à payer un abonnement annuel au CSPQ, selon le tarif en vigueur, pour l'utilisation dudit regroupement d'achats;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire concernant l'adhésion à l'appel d'offres public avec le CSPQ pour l'achat regroupé de papier pour imprimantes et photocopieurs.

« ADOPTÉE »

14-11-1081 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-09 / Services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux adjudgé par la résolution 14-05-468 était d'une durée d'un an finissant en 2014;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 4 années additionnelles renouvelables une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-14-09 adjudgé à Service d'entretien ménager Vimont inc., 2282, boulevard Industriel, Laval (Québec), H7S 1P9, pour les services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix forfaitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix forfaitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1082 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-06 / Services de nettoyage et de buanderie

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services de nettoyage et de buanderie adjugé par la résolution 14-04-336 était d'une durée d'un an finissant en 2014;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 4 années additionnelles renouvelables une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-14-06 adjugé à Piché nettoyeurs et buandiers (9023-3735 Québec inc.), 270, chemin Larocque, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 4B9, pour les services de nettoyage et de buanderie, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de nettoyage et de buanderie pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1083 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-60 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion adjugé par la résolution 12-11-1038 était d'une durée d'une saison finissant avec la saison 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour la saison 2013-2014 par la résolution 13-11-1099 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 saisons additionnelles renouvelables une saison à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-60 adjugé à Les Entreprises A. Théorêt inc., 259, rue Querbes, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1J8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion, et ce, pour une saison additionnelle, soit la saison 2014-2015;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2014-2015 correspondent aux prix forfaitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix forfaitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion pour la saison 2014-2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1084 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-62 / Aménagement et entretien d'un anneau de glace au parc de la Maison-Valois

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace au parc de la Maison-Valois adjudgé par la résolution 12-11-1040 était d'une durée d'une saison finissant avec la saison 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour la saison 2013-2014 par la résolution 13-11-1097 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 saisons additionnelles renouvelables une saison à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-62 adjudgé à Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace au parc de la Maison-Valois, et ce, pour une saison additionnelle, soit la saison 2014-2015;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2014-2015 correspondent au prix forfaitaire de la soumission de l'adjudicataire et que ce prix forfaitaire soit ajusté selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace au parc de la Maison-Valois pour la saison 2014-2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1085 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-61 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil adjudgé par la résolution 12-11-1039 était d'une durée d'une saison finissant avec la saison 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour la saison 2013-2014 par la résolution 13-11-1098 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 saisons additionnelles renouvelables une saison à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-61 adjudgé à Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil, et ce, pour une saison additionnelle, soit la saison 2014-2015;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2014-2015 correspondent aux prix forfaitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix forfaitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil pour la saison 2014-2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1086 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-04 / Services pour l'entretien et la réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux adjudgé par la résolution 14-04-334 était d'une durée d'un an finissant en 2014;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 4 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-14-04 adjudgé à Ascenseurs Nagle inc., 2240, avenue Beaconsfield, Montréal (Québec), H4A 2G8, pour les services d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1087 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-60 / Services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux adjudgé par la résolution 13-11-1169 était d'une durée d'un an finissant en 2014;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 4 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-60 adjudgé à Guard-X, 10600, boulevard Parkway, Anjou (Québec), H1J 1R6, pour les services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie dans les bâtiments municipaux, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie dans les bâtiments municipaux pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1088 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-56 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie adjugé par la résolution 13-11-1166 était d'une durée d'une saison finissant avec la saison 2013-2014;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 saisons additionnelles renouvelables une saison à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-56 adjugé à Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie, et ce, pour une saison additionnelle, soit la saison 2014-2015;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2014-2015 correspondent aux prix forfaitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix forfaitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Seigneurie pour la saison 2014-2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1089 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-21 / Location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1304)

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1304) adjugé par la résolution 13-05-553 était d'une durée d'un an finissant en 2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2014 par la résolution 13-11-1113 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-21 adjugé à Excavation Vaudreuil inc., 250, rue Rodolphe-Besner, unité 10, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1304), et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1304) pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1090 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-28 / Services pour l'entretien préventif et correctif des génératrices

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'entretien préventif et correctif des génératrices adjugé par la résolution 13-12-1240 était d'une durée d'un an finissant en 2014;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 4 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-28 adjugé à Hewitt Équipement Ltée, 5001, route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec), H9R 1B8, pour les services d'entretien préventif et correctif des génératrices, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'entretien préventif et correctif des génératrices pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1091 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-23 / Location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1313)

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1313) adjugé par la résolution 13-05-555 était d'une durée d'un an finissant en 2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2014 par la résolution 13-11-1111 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-23 adjugé à Pavages Vaudreuil Ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1313), et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1313) pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1092 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-22 / Location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (codes 1308 / 1310)

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (codes 1308 / 1310) adjugé par la résolution 13-05-554 était d'une durée d'un an finissant en 2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2014 par la résolution 13-11-1112 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-22 adjugé à Excavation Vaudreuil inc., 250, rue Rodolphe-Besner, unité 10, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (codes 1308 / 1310), et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (codes 1308 / 1310) pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1093 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-03 / Services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux adjugé par la résolution 13-04-335 était d'une durée d'un an finissant en 2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2014 par la résolution 13-11-1103 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-03 adjugé à Les Industries Garanties Limitée, 5420, rue Paré, Montréal (Québec), H4P 1R3, pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1094 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-04 / Fourniture de pierre concassée

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la fourniture de pierre concassée adjudgé par la résolution 13-03-206 était d'une durée d'un an finissant en 2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2014 par la résolution 13-11-1108 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-04 adjudgé à Carrière Dolomite (1996) inc., 5660, avenue Pierre-Dansereau, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 0J8, pour la fourniture de pierre concassée, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de pierre concassée pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1095 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-17 / Services d'agents de sécurité

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'agents de sécurité adjudgé par la résolution 13-05-463, et modifié par la résolution 13-05-557, était d'une durée d'un an finissant en 2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2014 par la résolution 13-11-1106 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-17 adjudgé à Sécurité des Deux-Rives ltée, 28, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest, bureau 10, Blainville (Québec), J7C 1B8, pour les services d'agents de sécurité, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'agents de sécurité pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1096 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-37 / Fourniture de carbonate de soude pour l'année 2015

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture de carbonate de soude pour l'année 2015, 2 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 octobre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-37;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Quadra Chimie ltée, 3901, rue F.-X.-Tessier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour la fourniture de carbonate de soude pour l'année 2015, et ce, pour un montant de 0,574 \$ le kilogramme, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-37;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de carbonate de soude pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1097 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-38 / Fourniture de polymère pour l'année 2015

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture de polymère pour l'année 2015, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 21 octobre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-38;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Les Produits Chimiques Erpac inc., 180, avenue Saint-Charles, bureau 110, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2L1, pour la fourniture de polymère pour l'année 2015, et ce, pour un montant de 5,97 \$ le kilogramme, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-38;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de polymère pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1098 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-13-30 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration / Règlement n° 1665

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 5 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de l'usine de filtration – appel d'offres n° 401-110-13-30 » totalisant un montant de 246 333,76 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1665.

« ADOPTÉE »

14-11-1099 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-46 / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes adjudgé par la résolution 13-12-1246 était d'une durée d'un an finissant en 2014;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 4 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des eaux à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-46 adjudgé à Nouvelle technologie TEKNO inc., 101, boulevard Roland-Therrien, bureau 110, Longueuil (Québec), J4H 4B9, pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

14-11-1100 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-14-24 / Entrepreneur général / Aménagement du parc de la Paix – phase 2

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement du parc de la Paix (phase 2) – appel d'offres n° 401-110-14-24 » totalisant un montant de 4 317,34 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

« ADOPTÉE »

14-11-1101 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement du parc Mozart / Règlement n° 1685

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux d'aménagement du parc Mozart – appel d'offres n° 401-110-14-R1685.03 » totalisant un montant de 6 443,25 \$, taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1685.

« ADOPTÉE »

14-11-1102 Interdiction de virage à droite au feu rouge / Intersection de la sortie de l'établissement commercial Plaza Vaudreuil et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT que le nouveau terre-plein central sur l'avenue Saint-Charles, entre la rue Dutrisac et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, empêche l'accès à certains établissements commerciaux pour les véhicules circulant en direction nord;

CONSIDÉRANT que la possibilité de faire un demi-tour à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de l'accès à l'établissement commercial Plaza Vaudreuil a été analysée et approuvée par la firme d'experts en transport WSP dans son rapport n° 141-23128-00/V2.0 daté du 24 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que ledit rapport a été approuvé par le Comité de circulation de la Ville;

CONSIDÉRANT que pour des mesures de sécurité, il est recommandé d'interdire le virage à droite au feu rouge (VDFR) à l'intersection de la sortie de l'établissement commercial Plaza Vaudreuil et du boulevard de la Cité-des-Jeunes pour les véhicules désirant se diriger vers l'est afin d'éviter des conflits avec la manœuvre de demi-tour proposée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un panneau de type P-115-1 soit installé aux fins d'interdire le virage à droite au feu rouge (VDFR) à l'intersection de la sortie de l'établissement commercial Plaza Vaudreuil et du boulevard de la Cité-des-Jeunes pour les véhicules désirant se diriger en direction est;

QUE ce panneau soit installé par l'entrepreneur Excavation Loiselle inc. dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Saint-Charles - phase 2;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Service des travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1673.

« ADOPTÉE »

14-11-1103 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 15 octobre 2014

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 15 octobre 2014.

« ADOPTÉE »

14-11-1104 PIIA / 980, avenue Saint-Charles, local 104 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 14-10-155

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-155 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que les enseignes sur un même bâtiment doivent s'harmoniser quant à leur couleur, leur éclairage, leur alignement et leur concept;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 980, avenue Saint-Charles, local 104, la nouvelle enseigne au mur puisque le concept et l'alignement de celle-ci ne s'harmonisent pas avec les autres enseignes déjà installées sur le bâtiment;

ET QUE l'enseigne doit être enlevée.

« ADOPTÉE »

14-11-1105 Dérogation mineure / 300, rue Chicoine / Construction d'un garage / Lot 1 545 745 / Zone H3-719 / CCU n° 14-10-157

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Mathieu Larivière;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-157 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 octobre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 300, rue Chicoine;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 300, rue Chicoine, afin d'autoriser la construction d'un garage sur un lot comprenant une habitation multifamiliale de 9 logements en dérogation à l'article 2.2.10.6.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit, et ce, conditionnellement à ce que tous les cabanons soient enlevés.

« ADOPTÉE »

14-11-1106 Dérogation mineure / 382, rue Claude-Provost / Marges latérales / Lot 3 807 087 / Zone H1-411 / CCU n° 14-10-158

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Divina Bacalla;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-158 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 octobre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 382, rue Claude-Provost;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 382, rue Claude-Provost, afin d'autoriser un total des marges latérales de 4,18 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-411 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 5 mètres, et ce, conditionnellement à ce que le clin de bois horizontal proposé sur les plans latéraux et arrière soit de la même couleur que le vinyle existant et que le vinyle résiduel sur le mur latéral gauche soit remplacé par du clin de bois en agencement de la partie supérieure agrandie.

« ADOPTÉE »

14-11-1107 Dérogation mineure / 6120, rue des Mélèzes / Garage détaché / Lot 1 830 053 / Zone H1-907 / CCU n° 14-10-159

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Mario Joannette visant à autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant secondaire situé à 3 mètres de la limite d'emprise de rue en dérogation à l'article 2.2.2 b), 2e alinéa, du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 10 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-159 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 octobre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 6120, rue des Mélèzes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville refuse une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 6120, rue des Mélèzes.

« ADOPTÉE »

14-11-1108 Report de l'étude / Dérogation mineure / 600, avenue Saint-Charles / Enseignes / Lot 2 824 929 / Zone C2-306 / CCU n° 14-10-162

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Suncor Energy Products Partnership;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 octobre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite approfondir l'étude de la présente demande;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'étude de la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 600, avenue Saint-Charles, soit reportée à une séance ultérieure.

« ADOPTÉE »

14-11-1109 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / Secteur du boulevard de la Gare et de la rue Forbes / Stationnement / Lots 5 220 944 et 4 847 495 / Zone H3-358 / CCU n° 14-10-163

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-163 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les garages en sous-sol pour les bâtiments de 4 étages et moins et que ceux-ci puissent être situés sur le même étage que des logements et mandate à cet effet le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder à cette modification.

« ADOPTÉE »

14-11-1110 PIIA / 270 à 274, avenue Saint-Charles / Remplacement du revêtement extérieur / Lot 1 546 252 / Zone C2-521 / CCU n° 14-10-165

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-165 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 270 à 274, avenue Saint-Charles, la demande pour le remplacement du parement existant par du clin horizontal de type canexel de couleur pierre de rivière ainsi que le remplacement du bardeau d'asphalte du toit mansarde par un bardeau de marque BP collections Dakota de couleur bois champêtre.

« ADOPTÉE »

14-11-1111 PIIA / 270 à 274, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau / Lot 1 546 252 / Zone C2-521 / CCU n° 14-10-166

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-166 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 270 à 274, avenue Saint-Charles, la nouvelle enseigne sur poteau telle que montrée au document préparé par la requérante et déposé avec sa demande reçue en date du 7 octobre 2014.

« ADOPTÉE »

14-11-1112 Dérogation mineure / 393, rue Legault / Marges latérales / Lot 1 675 964 / Zone H1-238 / CCU n° 14-10-167

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Sandra St-Amand et M. Rock Soucy;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-167 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 octobre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 393, rue Legault;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 393, rue Legault, afin d'autoriser le total des marges latérales de la résidence unifamiliale à 2,90 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-238 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 4 mètres.

« ADOPTÉE »

14-11-1113 Dérogation mineure / 116 à 120, rue Valois / Garage et avant-toit / Lot 1 546 379 / Zone C2-601 / CCU n° 14-10-168

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Line Besner;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-168 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 octobre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 116 à 120, rue Valois;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 116 à 120, rue Valois, afin d'autoriser :

- un garage situé à 0,19 mètre de la ligne arrière en dérogation à l'article 2.2.10.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge minimale de 0,6 mètre;
- un avant-toit de garage détaché situé à 0 m de la ligne arrière du lot en dérogation à l'article 2.3.8.2.14 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que la projection de l'avant-toit d'un bâtiment accessoire soit située à un minimum de 0,15 mètre de la ligne arrière.

« ADOPTÉE »

14-11-1114 Dérogation mineure / 2472, rue des Pivoines / Piscine hors terre / Lot 3 193 103 / Zone H1-433 / CCU n° 14-10-169

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Cindy Smith;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-169 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 18 octobre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2472, rue des Pivoines;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2472, rue des Pivoines, afin d'autoriser une piscine hors terre située à 1,24 mètre de la marge latérale droite (sud-ouest) en dérogation à l'article 2.2.19.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 1,5 mètre de toute ligne de propriété.

« ADOPTÉE »

14-11-1115 PIIA / 31, avenue de la Fabrique / Construction d'un abri / Partie du lot 1 546 430 / CCU n° 14-10-170

CONSIDÉRANT la recommandation n° 14-10-170 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 octobre 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 31, avenue de la Fabrique, le projet de construction d'un abri, le tout tel que montré au plan QC MT524LT03 - 14-310, préparé en date du 29 septembre 2014 par M. Hermann Vallée, ingénieur de la compagnie Trigenex, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- l'approbation du Service des travaux publics et du Service de sécurité incendie;
- la modification du bail avec la Ville de Vaudreuil-Dorion;
- le dépôt d'un plan d'implantation par un arpenteur-géomètre;
- la signature d'un amendement au bail actuel portant le numéro MT524-03, signé le 22 février 2010, afin de prévoir la nouvelle superficie de « lieux loués » ainsi que le loyer applicable.

« ADOPTÉE »

14-11-1116 Lotissement / Cession de parc / Lots projetés 5 556 672 à 5 556 686, 5 556 688 et 5 556 689 / Projet « Place 20-30-40 » - phase 11B / CCU n°s 13-09-165 et 13-10-175

CONSIDÉRANT la proposition soumise à la Ville pour la cession de parc et espace vert contenue au plan cadastral de la phase 11B du projet « Place 20-30-40 » préparé par l'arpenteur-géomètre M. Louis Boudreault, minute 20216A, en date du 2 juillet 2014, à l'égard d'un espace vert correspondant au lot 5 556 688 d'une superficie de 620,7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le tout est en conformité avec le plan directeur approuvé par la Ville dans sa résolution 13-11-1185 en date du 25 novembre 2013;

CONSIDÉRANT que la superficie de parc manquante, soit 608,87 mètres carrés, sera prise à même la banque de réserve de parcs du Groupe N.A.M. inc. tel qu'en fait foi une procuration du conseil d'administration du Groupe N.A.M. inc. datée du 23 octobre 2014, et ce, à même une partie du lot 4 712 155 (parc Mozart);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le projet de lotissement préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, pour la phase 11B du projet « Place 20-30-40 »;

QUE la Ville accepte la cession du lot 5 556 688 d'une superficie de 620,7 mètres carrés aux fins de parc;

QUE la Ville accepte de reporter le calcul du 10 % aux fins de parc du lot résiduel 5 556 689 à une phase ultérieure du développement du projet « Place 20-30-40 ».

« ADOPTÉE »

14-11-1117 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges impairs / Janvier 2015 à décembre 2016

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres des sièges impairs prendra fin le 31 décembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

DE reconduire le mandat de MM. Paul Bégin au siège n° 1, Guy Sauvé au siège n° 3 et Ivan Besner au siège n° 5 pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

« ADOPTÉE »

14-11-1118 PIIA / 3000, boulevard de la Gare / Modification au plan concept d'aménagement / Nouvel accès / Lot 4 865 030 / Zone C3-1001 / CCU n° 14-09-137 / Modification de la résolution 14-10-971

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-971 acceptant, à l'égard de l'immeuble sis au 3000, boulevard de la Gare, la modification au plan concept d'aménagement du site tel que montré au document intitulé « Demande d'approbation au PIIA pour un nouvel accès au site » préparé par Fahey et associés en date du 26 août 2014, et ce, conditionnellement à l'adoption par la Ville du nouveau tracé de rue à l'égard du prolongement de la rue Maurice-Richard à l'ouest du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la condition à l'acceptation de la modification du plan concept;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier paragraphe de la résolution 14-10-971 soit remplacé par le suivant :

« QUE la Ville accepte à l'égard de l'immeuble sis au 3000, boulevard de la Gare, la modification au plan concept d'aménagement du site tel que montré au document intitulé « Demande d'approbation au PIIA pour un nouvel accès au site » préparé par Fahey et associés en date du 26 août 2014, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- la fermeture complète, avec bordure de béton, de l'accès nord-ouest situé en cour latérale du bâtiment principal;
- la complétion des travaux de réaménagement du boulevard de la Gare, y incluant les travaux de déplacement des feux de circulation à l'intersection de la rue Maurice-Richard ainsi que les travaux de prolongement du terre-plein central, le tout conformément au devis d'appel d'offres n° 401-110-14-R1668.03 ».

« ADOPTÉE »

14-11-1119 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-11-52 / Services professionnels / Caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Environnement, en date du 17 octobre 2014, à l'effet de présenter une demande à Groupe DDM pour la préparation d'une lettre-rapport mettant en commun les données essentielles issues des rapports de caractérisation biologique réalisés depuis 2011;

CONSIDÉRANT qu'un plan global de conservation et de compensation des milieux naturels doit être présenté par la Ville au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDLECC);

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée à cet effet le 21 octobre 2014 par Groupe DDM;

CONSIDÉRANT que la préparation de cette lettre-rapport est accessoire et complémentaire aux études déjà réalisées dans le cadre du contrat accordé à Groupe DDM en vertu de la résolution 12-02-123;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 de services professionnels relié au projet « Caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche – appel d'offres n° 401-110-11-52 » totalisant un montant de 6 983 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1120 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-41 / Services professionnels / Identification et caractérisation des conteneurs de recyclage dans les industries, commerces et institutions (ICI) de la Ville

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'accompagner les industries, commerces et institutions (ICI) dans l'amélioration de leur participation à la collecte de recyclage dans le but de diminuer le volume de déchets envoyés à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT que les données disponibles indiquent un faible taux de recyclage dans les ICI;

CONSIDÉRANT que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles exige aux municipalités et MRC de tenir compte des ICI dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que l'article 4, alinéa 4, de la *Loi sur les compétences municipales* confère à toute municipalité locale la compétence dans le domaine de l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'article 3.3.1.6 du Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles de la Ville de Vaudreuil-Dorion oblige le recyclage des matières recyclables pour toutes les unités d'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que l'article 6.2 du Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles de la Ville de Vaudreuil-Dorion permet au Conseil municipal d'autoriser par résolution un tiers afin de délivrer un constat d'infraction relatif à tout manquement au règlement;

CONSIDÉRANT que le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles est basé en partie sur la performance des municipalités, soit sur la quantité de matières résiduelles mise en valeur;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix, la firme Corporation norme internationale inc. a présenté l'offre de service la plus basse pour réaliser les travaux d'acquisition de données sur le recyclage dans les ICI;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de service la plus basse soumise par Corporation norme internationale inc., 3505, rue Isabelle, local P, Brossard (Québec), J4Y 2R2, pour les services professionnels pour l'identification et la caractérisation des conteneurs de recyclage dans les ICI pour la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, selon les prix unitaires suivants, taxes applicables non comprises :

Prix par contenant étudié (1 à 250 unités)	11,95 \$
Prix par contenant étudié (251 à 500 unités)	6,27 \$
Prix par contenant étudié (501 à 750 unités)	5,48 \$
Prix par contenant étudié (751 à 1 000 unités)	5,09 \$
Prix par contenant étudié (plus de 1 000 unités)	5,03 \$
Rédaction du rapport	1 000,00 \$

QUE les représentants de la firme Corporation norme internationale inc. ainsi que le personnel de la Division environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire soient autorisés à visiter et inspecter les terrains des ICI afin de récolter des données sur leurs contenants de matières résiduelles et leur contenu;

QUE les représentants de ladite firme soient également autorisés à entrer en contact avec les propriétaires ou exploitants des ICI pour discuter de la gestion de leurs matières résiduelles;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

14-11-1121 Adoption / Règlement n° 1275-218 / Modification / Constructions et usages autorisés / Zone A-827 / Secteur du Domaine-en-Haut au bout des rues du Canari et des Alouettes

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 octobre 2014 un premier projet de règlement portant le n° 1275-218 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 octobre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 octobre 2014 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-218 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-218 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés dans la zone A-827 ».

« ADOPTÉE »

14-11-1122 Adoption / Règlement n° 1693-01 / Abrogation / Protocole d'entente / Services municipaux / Remplacement d'un ponceau / Projet d'élargissement du chemin Dumberry - phases 1 et 2

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 octobre 2014 un projet de règlement portant le n° 1693-01;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 novembre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1693-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1693-01 intitulé :

« Règlement abrogeant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe Harden » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de construction des entrées de services municipaux et le remplacement d'un ponceau sur le chemin Dumberry relatifs au « Projet d'élargissement du chemin Dumberry phases 1 et 2 », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

14-11-1123 Adoption / Règlement n° 1431-02 / Services municipaux / Rue Henry-Ford / Modification de la clause de taxation

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1431-02 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1431-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1431 afin de remplacer la clause de taxation ».

« ADOPTÉE »

14-11-1124 Adoption de projet / Règlement n° 1275-219 / Agrandissement de la zone H1-660 / Intégration des nouvelles zones H1-681, H1-682, H1-683, H1-684 et H1-685 et des grilles des usages et normes / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1275-219 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone H1-660 à même une partie de la zone H1-669 au plan de zonage, d'intégrer les nouvelles zones H1-681, H1-682, H1-683, H1-684 et H1-685 à même une partie de la zone I2-645 au plan de zonage, ainsi que d'intégrer les nouvelles grilles des usages et normes de ces nouvelles zones »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 17 novembre 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

14-11-1125 Avis de motion / Règlement n° 1275-219 / Agrandissement de la zone H1-660 / Intégration des nouvelles zones H1-681, H1-682, H1-683, H1-684 et H1-685 et des grilles des usages et normes / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone H1-660 à même une partie de la zone H1-669 au plan de zonage, d'intégrer les nouvelles zones H1-681, H1-682, H1-683, H1-684 et H1-685 à même une partie de la zone I2-645 au plan de zonage, ainsi que d'intégrer les nouvelles grilles des usages et normes de ces nouvelles zones.

14-11-1126 Avis de motion / Règlement n° 1694-01 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330).

14-11-1127 Adoption / Règlement n° 1695 / Programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1695 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1695 intitulé :

« Règlement décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien ».

« ADOPTÉE »

14-11-1128 Autorisations de la direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations suivantes par la direction générale :

- Mise en place d'affiches temporaires annonçant le Marché de Noël qui se tiendra les 15 et 16 novembre 2014 à la Maison Trestler;
- Mise en place d'une bannière annonçant la guignolée de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 6 décembre 2014.

« ADOPTÉE »

14-11-1129 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

14-11-1130 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

14-11-1131 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 25 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe